



Ambassade de France au Maroc

Service de coopération et d'action culturelle
Pôle enseignement supérieur, recherche et mobilité étudiante

Rabat, le 3 juillet 2020

Communiqué Bourses BCS 2020 du Programme d'excellence pour les grandes écoles françaises

Pour la troisième année consécutive, l'Ambassade de France au Maroc distribuera en 2020 une bourse de couverture sociale (BCS) à 300 élèves marocains intégrant une grande école d'ingénieur ou de commerce en France. Cette bourse permettra à ces derniers d'obtenir le statut de **boursier du gouvernement français** sur une durée de 3 ans ainsi que les avantages qui y sont liés à savoir :

- L'exonération du paiement des droits de scolarité pour les établissements publics relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- L'exonération des frais de couverture sociale,
- La facilitation de la recherche d'un logement en résidence universitaire CROUS, en fonction des disponibilités,
- Le remboursement des frais de la procédure Campus France Maroc.

Sont éligibles à ce programme les élèves de nationalité **exclusivement marocaine**, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE publique ou privée au Maroc ou en France et admis dans un établissement d'enseignement supérieur français par l'un des concours suivants :

- Pour les **écoles d'ingénieur** :
 - Concours Polytechnique-ENS
 - Concours Centrale-Supelec
 - Concours Mines-Ponts
 - Concours commun des instituts nationaux polytechniques (CCINP)
- Pour les **écoles de commerce** :
 - Concours de la BCE
 - Concours ECRICOME

Ce programme de bourses **s'adosse aux programmes de bourses** développés par le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MENFPESRS) et la Fondation du Groupe OCP, dénommés respectivement « **Bourses au mérite** » et « **Bourses de la Fondation OCP** ». La répartition de ces 300 bourses se fera, parmi les boursiers de ces deux programmes, en fonction du rang des élèves dans les différents concours ainsi que de critères à la discrétion de la commission mixte, composée de représentants de l'Ambassade de France et du MENFPESRS.

Cette bourse sera suspendue en cas de redoublement, de césure ou de départ en mobilité internationale. Ainsi, les bénéficiaires de ces bourses devront s'engager à présenter chaque année une attestation de réussite de leur année scolaire. Ils devront également informer le Pôle ESR de l'Ambassade de France de tout départ en stage, en césure ou en mobilité au moins six mois avant la date en question.


Sonia JEDIDI
Attachée de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France au Maroc